particulier ; mais enfin, autant qu'a pu l'affirmer la récente campagne de *peauturiers* qui a entraîné avec elle une petite campagne « sur la vieille laine, c'est précisément avec l'ouverture en fermeté plus grande des dernières ventes de Londres, qu'a coïncidé, chez nous, un mouvement de lourdeur et d'accalmie depuis ces six semaines.

» Le 29 mars on avait — grâce à la compétition qui s'établit toujours vive au profit du vendeur cha que fois qu'on procède par voie d'enchères — on avait obtenu 1 fr. 50 aux *Ventes publiques de la Bourse de Commerce de Paris* pour de la laine, dont quatre jours après — soit le jour même de la première adjudication anglaise — on n'offrait déjà plus en plaine qu'un prix diminué de 4 à 5 0[0.

» Quand la fabrique, qui manque actuellement, comme nous l'avons dit, de *réserve*, éprouve à l'improviste des besoins de ravitaillement auxquels elle ne peut faire face au moyen du grand *emporium* britannique qui chôme un mois sur deux, elle prime nos lots de laine indigène ; mais dès que se rouvre l'immense marché londonien, elle s'y porte (abandonnant le nôtre presque complètement), et y compétitionne avec un acharnement qui parfois n'est pas plus raisonnable que patriotique.

» Mais quand même et quoi qu'il en soit de ces errements fâcheux, notre campagne de laine française s'annonce, nous le répétons, comme devant être fructueuse, cette année pour le cultivateur.

» L'un des signes les plus manifestes d'où nous tirons ce favorable augure, c'est le nombre plus considérable d'acheteurs commissionnaires qui se sont récemment, et presque au même tour, abattus sur nos diverses plaines. Ah! bonnes gens, combien nous allons en voir cette année de ces marchands de laine et qu'il va faire bon de ne pas se presser pour *se laisser* faire par le premier venu.

» Non pas que nous pensions qu'il y aura en définitive un si grand profit que cela pour la culture à ce déplacement inusité de tirailleurs lainiers, car ces coureurs de grands et petits chemins n'en veulent presque exclusivement qu'à la laine *qui fait occasion*. Ils ne sont pas mis sur les routes, ces messieurs voyageurs, sans que les frais généraux s'en ressentent, et vivement encore, — si bien que pour couvrir leurs dépenses il faut qu'ils s'arrangent pour trouver, comme on dit, « *des pies au nid.* »

» Quant à nous, notre opinion en ce qui concerne la vente des laines de ferme, elle est faite désormais. Nous nous sommes donné la peine d'étudier depuis trois ans le fonctionnement des ventes publiques qui, à Paris, se sont indiscutablement affirmées à la Bourse de commerce dans le trafic de nos toisons.

» A notre avis — avis motivé, nous ne craignons pas de le dire — le mode de l'enchère est le seul qui sauvegarde sérieusement le cultivateur, non seulement contre les pièges qu'on peut lui tendre, mais encore contre ses entraînements irréfléchis ou ses ignorances inévitables à lui même.

La vente en public, avec pour acheteur *M. Tout-le-Monde*, présente une sécurité évidente avec laquelle ne peut rivaliser la vente consentie entre quatre murs, entre *quatre-z-yeux*.

Par Jean, fils ou neveu de Pierre ou de Guillaume

à quelque madré marchand, arrivant au fond de nos villages perdus, les poches bourrées de renseignements télégraphiques et ayant d'ailleurs une compétence spéciale que nous ne pouvons prétendre posséder.

» Et cependant — ô puissance de la routine! plus d'un d'entre nous, paysans mes frères, se laisse aller question d'inertie et d'habitude, à traiter sa récolte de laine par ce moyen de l'achat « *au coin du bois,* » où toutes les chances sont contre lui, plutôt que de la faire vendre devant une chambrée d'enchérisseurs s'excitant les uns les autres par la compétition de la vente publique. A un système tout à fait de grand jour, de rassurance, de sincérité, de commodité, de rapidité, il préfère le système de chausse-trape et de chat en poche.

» Et tandis que nous lisons quotidiennement dans les journaux de l'étranger quelque entrefilet pareil à celui-ci que nous extrayons de la presse hongroise :

— « Nous apprenons que *dans le but de relever le* » *marché des laines* de Hongrie, le ministre se pro- » pose d'organiser des ventes publiques qui au- « raient lieu à Pesth par l'intermédiaire de la Société » Commerciale » — nous avons à constater chez nous la prise à contrepied de ce mouvement progressif.

» C'est ainsi que ce fait au moins singulier va se produire : les administrateurs des Ventes agricoles et commerciales de la Bourse de Paris, dont l'œuvre créée depuis trois ans a pourtant, on ne le niera pas, bien mérité de la culture, et s'est résolument affirmée: les administrateurs des Ventes agricoles se sont résolu cette année, préoccupés qu'ils sont de ne pouvoir peut-être exécuter des ordres importants acceptés par eux avec les seules ressources qu'on met à leur disposition en vente publique, à mettre, eux aussi, en plaine des émissaires, afin de n'être pas pris au dépourvu.

» Nous appelons sur ces singularités, sur ces incompréhensibilités la réflexion des esprits droits et judicieux qui forment la majeure partie des lecteurs et abonnés du *Fermier*.

» S'il est convenu, s'il est admis que tout l'esprit du monde se trouve exclusivement dans les villes, il est d'axiome aussi — on veut bien faire cette concession aux ruraux — que le bons sens est une vertu essentiellement villageoise ; mais à voir cependant comment continuent de se perpétuer au village certaines pratiques aussi déraisonnables qu'irraisonnées, on pourrait réellement se demander, paysans mes frères, à quoi nous employons cette vertu-là. »

NOUVELLES DU JOUR

La limite d'âge pour l'admission à la retraite dans la gendarmerie

Paris, 8 mai. — Par décret du ministre de la guerre, la limite d'âge pour l'admission à la retraite est fixé à 55 ans au lieu de 60 dans la gendarmerie.

Un article de M. Drumont dans la « Libre Parole »

Paris, 8 mai. — Dans un article consacré à la séparation de la Chambre, M. Drumont, dans la *Libre Parole*, conclut ainsi :

« Quand on aura définitivement dicté l'heure du convoi de cette chambre maçonnique et juive, qui est déjà tombée en pleine décomposition, les F... se retrouveront solides au poste. Ils feront sortir des urnes une Chambre à peu près pareille, jusqu'à ce qu'ils aient réussi à mener la France elle-même au cimetière. »

Fin d'une grève à Bordeaux

Bordeaux, 8 mai.— La grève des ouvriers de la maison Godillot est terminée. Le travail reprendra demain.

Les élections communales en Belgique

Bruxelles, 8 mai. — Les élections communales d'octobre 1893 sont reportées en octobre 1894 pour permettre la confection des listes électorales d'après le nouveau système de vote. Le conseil communal de Bruxelles a adopté par 15 voix contre 2 un vœu en faveur de l'établissement du principe de la représentation des minorités dans les conseils communaux.

Une commission est formée par le ministre de l'Intérieur pour élaborer la loi électorale appliquant le principe du vote plural.

M. de Caprivi chez Guillaume II

Berlin. 8 mai. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que, contrairement à ce qu'on raconte dans certains journaux, le Chancelier de Caprivi s'est rendu samedi après la dissolution au nouveau palais, non pas pour offrir sa démission, mais pour présenter un rapport à l'Empereur touchant les événements qui se sont produits avant la dissolution et au moment où elle a été prononcée.

Un blâme de Guillaume II à l'évêque de Metz

Metz, 8 mai. — Guillaume II a adressé à l'évêque de Metz, Mgr Pieck, une lettre blâmant son attitude hostile à l'Italie.

En présentant au Saint-Père le pèlerinage lorrain, Mgr Pieck aurait dit au pape que la Lorraine gémissait de le voir captif, et faisait des vœux pour la cessation de cet état de choses.

L'Empereur Guillaume dit qu'il ne veut pas user de rigueur mais qu'il interdit aux évêques toute immixtion en politique.

Le départ de M. Waddington de Londres

Londres, 8 mai. — M. Waddington a quitté Londres à 14 heures. Le corps diplomatique et les principaux membres de la colonie française se trouvaient sur le quai de la gare Victoria pour faire leurs adieux à l'ancien ambassadeur.

Le « home rule »

Londres 8 mai. —Après une vive discussion à laquelle a pris part M. Gladstone, la Chambre des Communes a rejeté par 279 voix contre 243 la proposition de M. Chamberlain, demandant l'ajournement de l'article premier du bill du « home rule. »

La proclamation de ce vote a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements sur les bancs nationalistes et ministériels.

Une tempête sur la Manche

Londres, 8 mai. — Une violente tempête règne sur la Manche.

Plusieurs bâtiments sont en détresse sur les côtes de la Grande-Bretagne.

Inondations au Canada

Montréal, 8 mai. — Par suite du dégel du Saint-Laurent, les campagnes ont été inondées. Des centaines de fermes ont été détruites.

L'arrivée du cardinal Langénieux à Jérusalem

Le navire qui porte le cardinal Langénieux, légat du Saint-Père, vient d'arriver à Jérusalem. On télégraphie :

« Jaffa, 7 mai, 11 h. 25.— Débarquement splendide. Le *Poitou* et la *Ville de Brest* se sont pavoisés ; le canon tonne; les cloches sont mises en branle.

» Le gouverneur, les consuls de France, d'Autriche et d'Italie, et toute la population accourent au devant du cardinal. La messe est célébrée par un évêque mexicain. Le cardinal Langénieux prononce une allocution et donne la bénédiction. Pendant une heure, on vient baiser la main du représentant du Pape ».

Naufrage d'une barque

Narbonne, 8 mai. — Ce matin, le bateau de pêche N° 209 P., du port de Collioure, a sombré à l'entrée du port de Lanouvelle. Des cinq hommes, dont se composait l'équipage, deux ont pu se sauver. Trois autres se sont noyés.

On attribue ce naufrage à un raz-de-marée.

La barque a chaviré et les hommes, entraînés au large, n'ont pu être secourus à temps.

Les naturalisations

Paris, 8 mai. — L'*Agence libre* dit que le gouvernement aurait ordonné une enquête sur les cas signalés à la tribune de la Chambre par M. Falcimaigne qui a affirmé que la nationalité française avait été accordée à des individus qui étaient notoirement étrangers.

Par suite de cette mesure, plusieurs décrets de naturalisation seraient rapportés.

Le voyage du duc d'Orléans

Bruxelles, 8 mai. — Le duc d'Orléans est parti ce matin, à deux heures et demie, pour Ostende. Il est accompagné par M. Dupuis, secrétaire de M. le comte de Paris, le marquis d'Antas, ministre de Portugal à Bruxelles, le prince de Ligne, et d'autres personnages.

Les incendies de forêts

Alençon, 8 mai. — L'incendie considérable qui s'était déclaré, hier, dans la forêt d'Egouves et qui paraissait éteint a repris aujourd'hui avec plus d'intensité. Cinquante hectares sont déjà brûlés. Ce sinistre semble dû à la malveillance.

Un drame en mer

Brest, 8 mai. — Hier après midi, pendant un violent coup de vent, un canot monté par trois personnes, qui se rendait de l'île Quéménès à l'île Molène, a sombré.

Il avait à bord M. Mahé, instituteur à Molène, Léostic, syndic, Marrec, ancien pilote, et plusieurs marins.

Un canot de sauvetage s'est rendu à l'endroit où le naufrage s'était produit, mais on n'a rien découvert.

L'incident du « Shamrock »

Une note officieuse dit que le commandant du *Shamrock* a refusé de prendre les 20 malades qu'on lui amenait à bord parce que la liste nominative des passagers malades qu'il devait recevoir ne comprenait que cinq noms.

D'après la note, M. de Lanessan aurait donné complètement raison au commandant du navire.

Cette note ne prouve qu'une chose : c'est que l'ancien député radical de la Seine se soucie fort peu de la santé de nos soldats.

Socialistes et anarchistes allemands

Berlin, 8 mai. — Les socialistes ont commencé une vive agitation en vue des prochaines élections. Ils espèrent faire passer leurs candidats dans les 6 districts électoraux de Berlin.

Les anarchistes, de leur côté, sont décidés à empêcher toutes les réunions électorales. Hier, déjà, se sont produits de sérieux conflits entre eux et les socialistes.

L'escadre française à Malaga

Malaga, 8 mai. — L'escadre française est attendue ici le 25 mai.

Les membres de la colonie française se sont réunis au consulat de France pour s'entendre au sujet des préparatifs pour la réception de cette escadre.

L'explosion de Dublin

Dublin, 8 mai. — Le Palais de Justice, où a eu lieu une explosion, est gardé aujourd'hui par la police. Le public n'est pas admis à circuler auprès. Presque tous les carreaux sur la place ont été brisés, et, fait à remarquer, les murs n'ont pas été endommagés.

Le lord-lieutenant a visité la scène de l'explosion.

Les autorités sont d'avis que l'auteur de cet attentat appartient au parti des Invincibles, qui avait résolu de faire une démonstration le jour de l'anniversaire du meurtre de Phœnix park.

On espère s'emparer des coupables.

On croit, d'après les indices, que l'explosion s'est produite avant que l'engin ait touché terre.

On a trouvé sur le sol un morceau de fer ainsi qu'une substance jaune. Le tout sera examiné.

L'incident du « Shamrock »

Paris, 8 mai. — Voici des explications fournies à ce sujet par une note officieuse :

« Plusieurs journaux ont reproduit le récit du courrier d'Haïphong relatif à un incident qui se serait produit pendant le voyage de retour du *Shamrock*.

» On accusait le commandant du *Shamrock* d'avoir refusé de prendre à son bord plusieurs malades qui se seraient présentés pour être rapatriés.

» Voici les faits : Les transports de l'Etat et ceux des affrétés reçoivent au départ de la baie d'Along une liste nominative, fournie par l'administration des colonies, des passagers malades et convalescents qu'ils auront à prendre à chacune de leurs relâches, jusqu'à complet chargement.

» Sur la liste remise au commandant du *Shamrock*, cinq malades seulement étaient désignés nominativement comme devant s'embarquer à Tourane ; arrivé à cette relâche, on lui en a présenté 20 ; se conformant à ses instructions, le commandant a déclaré ne pouvoir prendre que ceux portés sur la liste et ne pouvoir laisser occuper les places réservées pour les malades de la Cochinchine.

» Le commandant a rendu compte de cet incident à M. de Lanessan, en arrivant à Saïgon, et le gouverneur général a reconnu qu'il « n'avait pu agir autrement ».

Contre le choléra

Saint-Pétersbourg, 8 mai. — En vue d'éviter la propagation du choléra, dont plusieurs cas ont été constatés sur la frontière, l'émir de Boukhara a ordonné une inspection minutieuse et complète des caravansérails et des bazars de son territoire.

De son côté, le gouvernement russe a prescrit une quarantaine de sept jours pour les navires arrivant à Ouzoum-Ada, port de la mer Caspienne. Il a en outre ordonné l'aménagement, sur le littoral, de plusieurs stations sanitaires dans lesquelles seront examinés et retenus, s'il y a lieu, les voyageurs malades ou suspects se dirigeant vers le Caucase.

La gelée

Saint-Etienne, 8 mai. — La récolte, que la sécheresse de ces derniers temps avait commencé à compromettre, a reçu le dernier coup cette nuit avec la gelée.

Dans la plaine, les blés sont perdus et sur les coteaux, les vignes sont grillées.

Les dégâts sont considérables.

La chaleur dans l'Isère

Grenoble, 8 mai. — On a constaté la nuit dernière de très fortes chaleurs dans, les contrées de Saint-Jean de Bournoy, de Marestel, de Grand Lemps et dans tous les points élevés du département. La vigne, les noyers, les pommes de terre et les arbres fruitiers ont beaucoup souffert. Les dommages sont assez importants.

Situation météorologique. — Roubaix, 9 mai. — Hauteur barométrique 765. Température :
A sept heures du matin 11 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 19 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 18 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES GRÈVES A ROUBAIX

Chez MM. Bonnel frères

La première grève de la journée, grève partielle d'ailleurs, s'est produit MM. Bonnel frères, rue d'Alger, où dix tisserands en draperie ont quitté le travail, dès huit heures du matin, parce qu'on ne leur accordait pas sur le champ l'augmentation de salaire qu'ils demandaient.

Chez M. Charles Masson

A la rentrée d'une heure, quarante-cinq tisserands, sur une centaine, n'ont pas repris le travail chez M. Charles Masson, Grande-Rue.

Une délégation s'est présentée au bureau du directeur, réclamant la suppression de la retenue sur les défauts qui peuvent se produire en dessous du tissu, dans les articles draperie. Le directeur a fait observer qu'avec de bonnes matières, comme en donne la maison, les ouvriers devaient faire un travail irréprochable, et qu'on ne pouvait en conséquence leur accorder satisfaction sur ce point.

Devant cette réponse, les quarante-cinq tisserands se retirèrent.

Chez M. Wattel-Verbaere

Comme dans la précédente fabrique, à la rentrée d'une heure et demie, treize tisserands de l'établissement de M. Wattel-Verbaere, rue de la Chapelle-Carrette, travaillant à la Jacquart, ont refusé de se remettre à l'ouvrage, avant d'avoir obtenu une augmentation de deux centimes au mètre.

Cette réclamation, présentée au directeur par plusieurs délégués, a été accueillie par une fin de non recevoir.

Chez MM. Emile et Paul Toulemonde

Au tissage de MM. Emile et Paul Toulemonde, boulevard de la République, les ouvriers avaient formulé, dans le courant de la matinée, toute une série de réclamations sur le tarif actuel des articles en cours de fabrication. On les avait ajournés à l'après-midi pour une réponse, et ils avaient continué le travail.

Vers quatre heures et demie, une délégation renouvela les pourparlers avec un des chefs de la maison, et comme il n'était pas donné satisfaction immédiate à leurs exigences, les cent cinquante ouvriers, ou un peu plus, composant tout le personnel, abandonnèrent leurs métiers.

Chez MM. Lefebvre et P. Bastin

MM. L. Lefebvre et P. Bastin, qui ont une filature de laine peignée, rue Saint-Antoine, ont installé tout récemment une filature de laine cardée au boulevard d'Halluin.

Les 65 fileurs de jour, à la rentrée d'une heure, ont réclamé, par l'organe de quelques camarades, la réduction de la journée de travail à dix heures, avec le salaire de douze, ou à onze heures, avec le salaire de treize.

Cette réclamation n'ayant pas été prise en considération tous sont partis sans se mettre au travail.

Les autres grèves continuent

Dans la matinée de lundi, une délégation des grévistes s'est présentée au tissage de M. Richard Desrousseaux, chemin de la Makellerie, pour savoir quelle décision avait été prise au sujet de la réduction des heures de travail. La réponse ayant été négative, les ouvriers ont voté la continuation de la grève.

A quatre heures de l'après-midi, quatre délégués ont été reçus par M. A. Deledalle, à sa fabrique de la rue de Lorraine ; mais l'entrevue n'a abouti à aucun résultat, et la grève continue.

Les trente ouvriers tisserands de la maison Prouvost frères et Barenne, de la rue d'Hem, qui n'avaient pas cessé le travail, samedi dernier, ont continué lundi, toute la journée. Dans la matinée, vers huit heures, une délégation s'est présentée, mais les patrons n'ont pas voulu l'entendre avant que le travail ne soit repris complètement. Les délégués se sont retirés, sans formuler aucune réclamation. A la rentrée d'une heure et demie, quatre grévistes sont venus se remettre à l'ouvrage.

Telle était la situation générale lundi soir ; grâce à Dieu, ce n'est pas encore, on le voit, la réalisation des appréhensions qui s'étaient fait jour samedi et dimanche.

A la « Paix »

La physionomie du Boulevard de Belfort est restée ce qu'elle était les jours précédents, c'est-à-dire extraordinairement animée.

A « la Paix », ça été un mouvement, un va-et-vient continuels.

On nous assure que le socialiste gantois Amnestie y a pris la parole, dans l'après-midi, devant un groupe de grévistes.

Une explosion rue du Pays. — *Deux blessés.* — Lundi matin, vers six heures et demie, deux ouvriers peintres, travaillant pour le compte de M. Jean Cordonnier, rue Notre-Dame, étaient occupés à enlever la couleur des contrevents d'une habitation de la rue du Pays, et se servaient pour cette besogne d'une lampe-chalumeau.

Ils étaient depuis un quart d'heure à peine au travail quand une forte détonation se fit entendre.

La lampe avait fait explosion.

Des passants se portèrent immédiatement au secours des deux malheureux ouvriers que la violence de l'explosion avait projetés sur le sol, et les relevèrent.

Pendant ce temps, on avait averti M. Jean Cordonnier, qui fit immédiatement transporter les blessés en voiture chez M. Coille, pharmacien. Celui-ci leur fit un premier pansement, et se mit en mesure de les faire conduire chez le M. le docteur Largillière qui leur prodigua ses soins.

Les blessés ont ensuite été transportés chez eux en voiture.

Ils se nomment : l'un Louis Knoeckaert, âgé de 26 ans, et demeurant à Croix; il est grièvement brulé à la figure et aux mains : l'autre H. Dewas, 38 ans, habitant le fort Desprets, porte une grave blessure à la tête.

Les réunions de Commissions municipales. — Les première et troisième Commissions se réuniront, mardi, 9 mai, à sept heures et demie du soir, pour examiner les questions suivantes :

1. Rectification du plan général des alignements de la ville. Demande de crédit; 2. Augmentation du traitement de quelques employés de la voirie; 3. Construction de nouveaux abreuvoirs; 4. Création de la place du 1er mai; 5. Augmentation du salaire des ouvriers de l'ébouage; 6. Aménagement de la place du Travail; 7. id. de la Nation 8. id. du Commerce; 9. id. Carnot.

10. Construction d'un aqueduc dans le prolongement du boulevard de Cambrai; 11. Rue Carpreaux, classement et mise en état de viabilité; 12. Rue. Ingres, id.; 13. Rue de l'Amiral Courbet, id.; 14. Rue Victor Hugo, id.; 15. Rue Alfred de Musset, de Mons et Beaumarchais, classement et mise en état de viabilité; 16. Boulevard de Fourmies, classement; 17. Rue Cuvelle, aliénation de terrain; 18. Unification des chemins de grande communication; 19. Unification des chemins d'intérêt commun.

Nous avons le regret d'apprendre la mort à Leval, de M. l'abbé Eloi Hennino, curé de Mouchin. M. l'abbé Hennino a laissé d'excellents souvenirs à Roubaix, où il a été professeur pendant six ans, de 1870 à 1876. C'est en quittant le collège que M. Hennino avait été nommé à la cure de Mouchin. Il était âgé de 63 ans.

Les funérailles auront lieu à Leval vendredi 12, à 11 h. 1/4. Un second service sera célébré à Boussières, lieu d'origine du défunt, samedi 13 à 11 heures.

Les suites d'une promenade en voiture. — Dans la soirée de lundi, une voiture appartenant à un sieur Clovis D..., demeurant boulevard de Beaurepaire, parcourait le quartier de l'Epeule. Quatre personnes, dont deux filles de mauvaise vie, se trouvaient dans le véhicule.

L'équipage s'arrêta devant un cabaret. Comme elle était abandonnée depuis une heure et dépourvue d'éclairage, un agent invita son propriétaire à allumer sa lanterne et à partir.

L'autre répondit qu'il avait le temps de boire une chope. A une seconde sommation, il riposta que les agents de Roubaix étaient trop « bêtes » pour l'emmener au poste.

Le représentant de la force publique voulut lui démontrer le contraire, mais Clovis lui opposa une vive résistance et remonta en voiture, disant à l'agent qu'il le suivrait au poste. Dans un but de conciliation l'agent y consentit, mais, en route, le quidam lui déclara que les sergents de ville ne valaient pas les quatre fers d'un cheval.

Ces mots prononcés, la voiture partit au triple galop dans la direction de la rue de l'Alouette.

Au préalable, on avait offert cinq francs à l'agent pour ne pas dresser procès-verbal.

Clovis a néanmoins été arrêté mardi matin, et écroué au dépôt de sûreté.

Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi après-midi dans un estaminet de la rue de Rome : les rideaux de la vitrine ont été brûlés, le feu a été immédiatement éteint par les habitants de la maison. On attribue ce commencement d'incendie à l'espièglerie d'un gamin. Néanmoins, plainte a été déposée.

Un sauvetage au quai de Calais. — Les agents Decourcelle et Roger se trouvaient de service au poste du pont Morel, dans la nuit de dimanche à lundi, quand, vers minuit, deux passants les informèrent qu'ils avaient entendu, en longeant le riez, assez profond en cet endroit, des plaintes et des gémissements. Ils s'étaient approchés, et avaient vu, dans l'eau, un homme qui se débattait et appelait au secours.

Les agents accoururent, accompagnés de ces deux personnes, et, au moyen d'une corde, ils purent ramener le malheureux sur le chemin de halage.

Il s'agissait d'un nommé Vital Ternotte, âgé de 53 ans. Trompé par l'obscurité, il était tombé dans le riez : embourbé dans la vase infecte et glissante, le pauvre homme n'avait pu parvenir à se dégager.

Les agents reconduisirent Vital Ternotte en son domicile où il reçut tous les soins que nécessitait son état.

Un chien enragé. — En se rendant, lundi matin, dans la cour de son habitation, M. Henri Créteur, marchand, habitant le n° 29 de la rue des Fleurs, s'aperçut que son chien, qui se trouve à l'attache, et qui, depuis dimanche matin, ne voulait plus boire ni manger, s'élançait sur lui et voulait le mordre.

Ayant l'idée que l'animal était atteint de la rage, M. Créteur lui présenta un balai que le chien s'acharna à déchiqueter.

Devant ces symptômes caractéristiques, le propriétaire de l'animal informa de l'incident un agent qui passait en ce moment.

Celui-ci pénétra dans la cour. Voyant que l'animal était devenu furieux, il s'arma de son revolver et lui déchargea dans la tête une balle qui l'étendit raide mort.

Des ordres ont été donnés pour que la bête fût soumise à l'examen de M. Roger, vétérinaire, qui doit rédiger son rapport après l'avoir examinée.

Un enfant tombé dans une citerne. — Lundi matin, un enfant de deux ans et demi, Victor Vanfletoren, dont les parents habitent la rue de la Basse-Masure, à l'estaminet du «Paysan de Courtrai» jouait dans la cour de l'habitation, quand il tomba dans la citerne, dont une femme de journée avait eu la négligence de laisser la pierre ouverte.

M. Dumery, cabaretier au « Grand Saint-François », qui demeure même rue, se trouvait en ce moment au domicile du petit garçon. Il entendit la chûte du corps dans l'eau. Il se rendit aussitôt dans la cour, et, apercevant la citerne à découvert, il se pencha sur l'orifice. Il vit l'eau clapoter. N'écoutant que son courage, il descendit résolument dans la citerne et fut assez heureux pour saisir l'enfant au moment où il allait disparaître.

Un cheval emballé. — *Deux courageux citoyens.* — Dimanche vers minuit, MM. Tiberghien et Prouvost passaient rue de Tourcoing, près de l'Union, se dirigeant vers Roubaix, lorsque tout à coup ils furent croisés par un cheval, couvert de ses harnais, qui passa comme une flèche à côté d'eux et prit la route de Mont-à-Leux.

Pressentant quelque malheur, les deux compagnons se mirent à la poursuite de la bête emballée, et parvinrent à l'arrêter au Sapin-Vert, non sans avoir été traînés sur une longueur de plusieurs centaines de mètres. Par le plus grand des hasards, aucun d'eux ne fut blessé.

Dans la conviction qu'il allaient rencontrer le propriétaire, à la recherche de l'animal, ils emmenèrent celui-ci avec eux à Roubaix, mais ne rencontrèrent personne.

Le cheval fut donc mis en fourrière chez M. Tiberghien, où un marchand de beurre et œufs du nom de J.-B..., domicilié au hameau du Coniet, à Mouscron, vint le réclamer, le lendemain après-midi, comme lui appartenant.

Une rixe, rue Beaurewaert. — Lundi soir, vers six heures, deux jeunes garçons informaient le poste du 3e arrondissement qu'une rixe avait lieu rue Beaurewaert. Les agents s'y rendirent aussitôt et aperçurent un individu étendu sur le trottoir, perdant du sang par la bouche et le nez.

D'après ce que disent les voisins, une dispute était survenue entre le quidam et un certain Puche, âgé de vingt-un ans, demeurant rue des Longues-Haies. Les deux adversaires en étaient venus aux mains. Puche, terrassant son adversaire, lui aurait lancé des coups de pied à la figure.

Puche n'a pas tardé à être arrêté dans un estaminet de la rue Thiers. Il a été écroué au dépôt du 3e arrondissement.

Un cheval emporté, rue de la Gare. — Lundi, vers dix heures du matin, une voiture de louage traversait la rue de la Gare lorsqu'à mi-chemin le cheval s'emballa malgré les efforts désespérés du conducteur.

Arrivé à hauteur de la rue Pasteur, l'animal s'abattit tout à coup. Des passants vinrent porter secours au conducteur qui, par bonheur, n'avait reçu que de légères contusions.

Les dégâts matériels sont insignifiants. Aucun voyageur ne se trouvait dans la voiture.

Les ivrognes qui insultent et menacent la police. — C'était dimanche après-midi, rue Notre-Dame. Allongé sur le trottoir, un sieur A. D..., habitant la rue Archimède, dormait du lourd sommeil des ivrognes. Un agent le réveia. Pour toute récompense il fut abreuvé d'injures : l'ivrogne le défia de le conduire au poste, ajoutant qu'il danserait (!) autour de lui, et qu'en tout cas, s'il l'écroulait au dépôt, il lui « ferait son affaire ».

Naturellement l'agent l'arrêta, mais un « copain » se trouvait là qui s'opposa à ce que le bonhomme fut conduit au poste : comme il joignait l'acte à la parole, l'agent se vit forcé de requérir un de ses collègues qui se chargea du second.

Tous les deux, en conséquence furent écroués.

A propos de fumier. — Dans la soirée de dimanche, vers neuf heures, un gamin d'une quinzaine d'années, nommé S..., et habitant la rue des Longues-Haies, voulait pénétrer dans le cirque par la porte donnant dans la rue en question, avec l'intention d'y enlever du fumier.

Un de ses camarades, le jeune M...., habitant la rue de la Tuilerie, s'y opposa et prévint S... qu'il allait avertir le gérant de l'Hippodrome.

Sur ce, le quidam lui assena sur la tête de M... un violent coup de bâton, dont l'effet fut amorti, grâce à la prompte intervention d'une tierce personne.

La police avisée a dressé procès-verbal à la charge de l'agresseur.

Les enfants qui battent leurs parents. — C'est une constatation bien triste que celle-là, et que l'on est forcé de faire trop souvent, hélas! C'est ainsi que la police a dû arrêter, sur la plainte même de ses parents qu'il avait indignement malmenés, un sieur A. D..., âgé de 21 ans, et demeurant, rue Turenne. Il sera conduit aujourd'hui à Lille.

Une fille battue par son père. — Dimanche vers midi, une jeune fille de Tourcoing, Argentine L..., qui a déserté le toit paternel, et est venue habiter Roubaix, était poursuivie par son père. Celui-ci voulait la faire rentrer au logis. Comme elle s'y refusait, le père lui donna quelques soufflets et la prit par les cheveux. La jeune fille, effrayée, se réfugia au poste du pont Morel, où le père la suivit — et s'y entendit dresser procès-verbal.

Violences légères. — Un jeune rattacheur s'est plaint, lundi matin, aux agents de service aux abords de l'établissement Wibaux-Florin, d'avoir été frappé par un autre rattacheur qu'il avait remplacé dans cette maison. Procès-verbal a été rédigé à la charge de l'agresseur.

Un accident rue de l'Epeule. — Mardi, de bon matin, le tonnerbeur d'un fermier de Wasquehal, accrochait, rue de l'Epeule, une voiture à bras : du coup, celle-ci fit volte-face et atteignit aux pieds un journalier, M. Romens, habitant rue de Solférino. Le pauvre garçon eut ses sabots brisés et une contusion au pied gauche. M. le docteur Lepers lui a donné les premiers soins, puis l'a fait reconduire en son domicile.

Carreaux cassés. — Une jeune fille, qui n'a point dit son nom et qu'on n'a pas revue, s'est amusée à briser des carreaux, lundi soir, à la fenêtre d'un cabaret de la rue de Soubise, puis s'est enfuie.

Le propriétaire de l'établissement a porté plainte.

Les expulsés. — Dans la nuit de lundi, un individu s'est présenté au poste central, demandant un billet de logement, en expliquant qu'il était expulsé de France. Naturellement, le logement lui a été tout de suite octroyé... au dépôt.

Flers. — *Un vol singulier.* — Dans la nuit de dimanche à lundi des malfaiteurs encore inconnus ont pénétré dans la pâture d'un cultivateur, Masquelier-Wibaux, et y ont tué une génisse en lui faisant plusieurs entailles au cou puis en lui tordant la tête. Ils ont coupé alors sans en détacher la peau, les deux jambes de derrière qu'ils ont emportées sur une brouette.

Lundi matin, un domestique de la ferme conduisait les bêtes en pâture lorsqu'il aperçut le restant de la bête abandonné par les escarpes.

Cette génisse, âgée de deux ans, était estimée deux cents francs.

Il y a peu de temps, on signalait des rôdeurs aux abords de la ferme, c'est ce qui fait supposer que cet exploit a été commis par des individus de ce genre.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Wasquehal. — *Un vol de légumes.* — Dimanche soir, vers onze heures, des individus se sont introduits dans le jardin potager d'un marchand de beurre et œufs, Charles Vandenbossche, demeurant « au Capreau ». Ils ont enlevé un assez grand nombre de légumes. Le vol est évalué à la somme de vingt francs. La police informe.

— *Une fête de gymnastique.* — Hier, vers 5 heures du soir, une fête de gymnastique a été donnée dans la plaine du « Noir Bonnet ». Le cortège s'est formée place de l'Eglise. Il était composé de la société de gymnastique l'« Etincelle », et de l'harmonie « La Jeune France », toutes de Wasquehal organisatrices de la fête.

La fanfare, la chorale et les trompettes de la commune y figuraient également, de même que la musique du Pont-du-Breucq et la Chorale du Breucq, ainsi que les sociétés de gymnastique : la « Vaillante » de Lille, la « Jeunesse » du Blanc-Seau et la « Patriote » de Croix.

Les gymnastes se sont livrés à leurs exercices d'assouplissement, au milieu d'une énorme affluence qui les a suivis avec beaucoup d'intérêt. Elle a vigoureusement applaudi les gymnastes.

Pendant toute la durée des exercices l'excellente musique du Pont-du-Breucq a joué plusieurs morceaux dont l'auditoire s'est montré très satisfait. L'ouverture a été faite par l'harmonie « La Jeune France », dirigée habilement par M. Gadenne.

La fanfare de Wasquehal a clôturé le concert par l'exécution de deux morceaux choisis, La Marche triomphale « La jeune garde de Vanrenortel » et l' « Ouverture de Nabuchodonosor, de Verdi, sous la direction de son excellent chef M. Charles Montigny. Ces deux partitions ont été jouées très brillamment. Aussi les applaudissements n'ont pas fait défaut et la fanfare a entonné finalement l'hymne national.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Tourcoing se réunira, le vendredi, 12 mai, à huit heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour examiner les questions suivantes :

Dépenses imprévues. Compte de l'emploi. — Renouvellement des commissions permanentes. — Crèche de la rue des Poutrains. Installation du matériel et du mobilier. Règlement. — Demandes d'achat de terrains expropriés en vertu du décret du 26 mars 1852. — Réclamation au sujet d'une indemnité d'expropriation. Projet d'arrangement amiable. Cession d'un immeuble appartenant à la ville, moyennant indemnité et à charge de reconstruction. — Création d'une conduite d'eau sous la voie publique. Demande d'autorisation.

Musée des Travailleurs. Demande d'augmentation de la subvention allouée par le Conseil municipal pour participation à un concours. — *Orphéon des Travailleurs.* Demande de subvention pour un concours. — Projets de modifications d'installations et aménagements divers. — Eaux potables. Projet du réservoir de Mons-en-Pévèle. Cahier des charges pour la réalisation de l'emprunt. — Eaux de la Lys. Accroissement du matériel de distribution. Marchés pour nouvelles pompes à Bousbecque et pour machines élévatoires à Bousbecque. — Hospices. Projets d'aliénation de diverses parcelles de terrain. Construction à l'hospice général d'un nouveau quartier pour les garçons orphelins. Avis du Conseil municipal.

Bureau de Bienfaisance : Aliénation d'une parcelle de terrain. Avis. — Usine à gaz : Marché pour voitures. Renouvellement. — Règlement définitif du compte de constructions. — Allocation gracieuse en faveur d'un ancien employé municipal.— Autorisation de défendre à la demande en paiement telle qu'elle est formulée. — Caserne des sapeurs-pompiers. Autorisation de défendre à l'action intentée devant le Conseil de Préfecture par l'entrepreneur. — Honoraires dûs pour analyses d'eau en 1892. Crédit. — Chemin d'intérêt commun n° 112. Projet de construction et d'élargissement. Homologation. Représentations théâtrales. Demande de subvention. — Cimetières communaux. Achat de plaques en plomb pour numéros des s